

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TOULON, le 01/12/2025



TRIBUNAL ADMINISTRATIF

DE TOULON

5 rue Jean Racine

CS 40510

83041 TOULON CEDEX 09

Téléphone : 04 94 42 79 30

Télécopie : 04 94 42 79 89

Adresse courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00

<https://toulon.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E25000093 / 83

(à rappeler dans toutes correspondances)

E25000093 / 83

Monsieur le Président
TOULON PROVENCE MEDITERRANEE
La communauté d'agglomération
107 Boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 TOULON CEDEX 9

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : Révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Hyères ;

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Christian MICHEL, demeurant 655 chemin de la miolane, SAINT-CYR-SUR-MER (83270) (tel portable : 06 47 34 86 43) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

N. PRATO-VIOT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

26/11/2025

N° E25000093 /83

LA MAGISTRATE EN CHARGE DES ENQUETES
PUBLIQUES

E- Décision désignation commission ou commissaire du 26/11/2025

Vu la lettre, enregistrée le 17/11/2025, par laquelle la métropole Toulon Provence Méditerranée demande la désignation d'un commissaire-enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

La révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Hyères ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Mme Hermine LE GARS en qualité de magistrat délégué aux enquêtes publiques ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Christian MICHEL est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la métropole Toulon Provence Méditerranée et à Monsieur Christian MICHEL, commissaire-enquêteur.

Fait à TOULON, le 26/11/2025

La magistrate déléguée,

Hermine LE GARS